

*Exportation nucléaire*

● (1600)

**M. Jamieson:** Je comprends la question du député, mais sans vouloir l'offenser, je dirai qu'il y a une différence, du fait que les pays dont je parlais sur le plan des achats d'uranium ont déjà à l'exception de la France, adhéré au traité de non-prolifération, et qu'à ce titre ils satisfont aux conditions de la politique.

Mais en outre, nous avons des clauses de garantie, bilatérales, attachées à la vente de notre uranium et c'est de cela qu'il s'agit à propos des pays mentionnés, à savoir l'Euratom, la Suisse, et le Japon. La question ne se poserait donc pas de savoir si la politique est respectée, car les conditions seraient à certains égards plus sévères, en ce sens qu'il y aurait des accords bilatéraux bien précis.

J'ajouterai que l'étude de la question progresse. Toutefois la difficulté tient, en ce qui concerne plus particulièrement l'Euratom, à ce que neuf pays sont en cause et qu'il n'est pas facile de les réunir tous les neuf, d'obtenir leur adhésion à des conditions absolument identiques. Voilà pourquoi j'ai parlé, comme solution de rechange, de conclure d'éventuels accords bilatéraux. Si à la fin de l'année il n'y a pas d'accord de conclu pour la reconduction, nous devons nous demander si les progrès déjà réalisés justifient le maintien des livraisons à titre provisoire, ou si ces livraisons doivent être purement et simplement interrompues à la date du 31 décembre.

**M. Gillies:** Pour que la chose soit parfaitement claire, ai-je raison de conclure, d'après ce qu'a répondu le ministre, que les garanties annoncées aujourd'hui ne s'appliqueront pas aux exportations renégociées d'uranium?

**M. Jamieson:** Si, elles s'y appliqueront.

**M. Gillies:** Alors, c'est là que j'ai du mal à comprendre la réponse du ministre. Dans le cas de la France et des autres pays de l'Euratom auxquels nous exportons de l'uranium, mais tout particulièrement dans le cas de la France le gouvernement préfère négocier un accord bilatéral que de faire figurer cette garantie dans les contrats qu'il s'agit de renégocier. Est-ce exact?

**M. Jamieson:** Je comprends fort bien la difficulté éprouvée par le député, pour l'avoir sentie moi-même. J'ai mis un certain temps à la résoudre. En ce qui concerne la France, il y a lieu d'ouvrir une parenthèse car ce pays n'entre pas dans le cadre de la politique, puisqu'il dispose d'un arsenal nucléaire. Dans les autres cas s'applique la politique relative aux exportations d'uranium adoptée il y a plusieurs années. Cette politique de l'exportation d'uranium comporte des garanties légèrement différentes de la politique générale que j'ai exposée aujourd'hui pour la vente du CANDU, de la technologie et du reste, uranium compris. Donc, le pays acheteur d'uranium devra satisfaire aux exigences de la politique générale, et devra en outre se soumettre aux conditions des clauses bilatérales de garantie que nous appliquons depuis plusieurs années, et qui ont subi d'assez nombreuses modifications à l'occasion des ventes d'uranium consenties aux divers États clients.

[M. Gillies.]

Je rappelle qu'en ce qui concerne nos clients européens et le Japon, ils ont déjà signé le traité de non-prolifération. Ce qui veut dire que c'est au dernier moment, lorsque nous saurons où en sont les négociations, que nous devons décider si nous sommes disposés à vendre de l'uranium. Si nous sommes sur le point de signer un contrat, la situation serait tout à fait différente de celle que créerait un refus non équivoque des garanties bilatérales. J'espère avoir réussi à exposer la situation plus clairement.

**M. Maine:** Monsieur l'Orateur, ma question fait suite aux commentaires du député de Don Valley (M. Gillies) et à sa réponse à la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson). Je crains qu'il n'ait involontairement induit la Chambre en erreur en déclarant que l'Inde avait fait exploser un engin nucléaire à partir d'une substance produite par un réacteur CANDU. Tel n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. Le réacteur CANDU produit de l'électricité; c'est un réacteur de recherche qui a produit le plutonium que l'Inde a utilisé pour fabriquer un engin nucléaire.

Ma question porte sur les réacteurs de recherche et les réacteurs qui servent à la fabrication d'engins nucléaires. Le Canada est-il disposé à mettre fin à l'exportation des réacteurs de recherche comme il l'a fait après avoir aidé l'Inde à obtenir la technologie nécessaire à la fabrication d'un engin? Si le Canada n'est pas disposé à interdire l'exportation d'une technologie qui permet de construire des réacteurs de recherche, est-ce que les garanties qu'on nous a annoncées, tiennent compte de cette situation et mettront la technologie canadienne à l'abri de tous les usages indus?

**M. Jamieson:** Monsieur l'Orateur, j'ai appris il y a bien longtemps à ne pas discuter avec un scientifique. Je pense que je vais considérer cette question comme un préavis, mais je me souviens avoir déjà discuté de la fabrication de très petits réacteurs servant à des fins médicales, d'une sorte d'appareil nucléaire utilisé en recherche médicale. Il faudra que je m'entretienne avec le député pour comprendre parfaitement la portée de sa question. Il n'existe qu'une seule politique et c'est celle que nous avons annoncée aujourd'hui. Je pense que les seules exceptions possibles pourraient être comme je l'ai dit, de très petits appareils conçus pour la recherche médicale, mais il se peut que je me trompe sur cette question très technique.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Il paraît difficile de conclure avec une question venant d'un côté ou de l'autre de la Chambre. J'ai dit tantôt que la question du député de Wellington (M. Maine) serait la dernière. Je vois que plusieurs autres députés ont des questions à poser. Comme le Règlement me permet de décider de la durée de la période des questions, je m'efforce toujours de tenir compte du nombre de députés qui veulent intervenir. Par la suite, il arrive que d'autres députés veulent avoir leur tour et la Présidence se trouve alors dans une situation difficile. Dans ce cas-ci j'estime que le nombre et la variété des questions ont été suffisants et que le moment est venu de conclure.